

LES PRINCIPAUX TARIFS POSTAUX

(valables à compter du 1/05/2022)

4 zones de tarification
Nouvelle-Calédonie
Zone 1 : Océanie <i>pays d'Océanie y compris Wallis-et-Futuna et la Polynésie Française.</i>
Zone 2 : Europe - Asie <i>pays d'Europe et assimilés, y compris la France métropolitaine et ses collectivités territoriales (autres que celles de la zone 1) à savoir Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Terres Australes et Antariques Françaises, Poste aux Armées et les départements d'outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et pays d'Asie.</i>
Zone 3 : Amérique - Afrique <i>pays d'Afrique et d'Amérique.</i>

Services d'acheminement	
Prioritaire	Départ par le 1 ^{ER} vol Toutes destinations
Écoaérien	1 départ par semaine Destinations limitées
Écomaritime	1 départ par mois Destinations limitées

Type	Contenu	Poids maximal	Dimensions maximales
Courrier	Documents et/ ou petites marchandises avec ou sans valeur commerciale	2 kg	Somme des 3 dimensions < 90 cm Longueur < 60 cm Épaisseur ≤ 3cm
Colis	Marchandises avec ou sans valeur commerciale	20 kg	Somme des 3 dimensions < 2 m Longueur < 1,5 m

Tout envoi d'un poids supérieur à 2 kg sera considéré comme colis, quel qu'en soit le contenu.

TARIFS COURRIER

Nouvelle-Calédonie : régime intérieur

Poids	Tarifs au 1/05/2022
Jusqu'à 20 g	210 XPF
De 21 à 100 g	420 XPF
De 101 à 250 g	630 XPF
De 251 à 500 g	840 XPF
De 501 à 2 000 g	1 050 XPF

International : régime extérieur prioritaire

Poids	Tarifs au 1/05/2022
Jusqu'à 20 g et carte postale	310 XPF
De 21 à 100 g	620 XPF
De 101 à 250 g	1 240 XPF
De 251 à 500 g	1 860 XPF
De 501 à 2 000 g	3 410 XPF

International : régime extérieur écoaérien*

OFFRE SUSPENDUE TEMPORAIREMENT
Nos partenaires aériens sont en incapacité temporaire d'embarquer le fret postal éco-aérien à destination de la France et de l'Europe.
L'OPT-NC vous invite à opter pour un affranchissement prioritaire ou maritime.

* Disponible uniquement vers la zone 2 (sauf Asie).

COURRIER : SERVICES EN OPTION ET INDEMNITÉS

Taux de recommandation	R1	R2
Tarifs fixes	545 XPF TTC	885 XPF TTC
Montant maximal de l'indemnité pour perte	2 000 XPF	20 000 XPF

Avis de réception (tous régimes)	240 XPF TTC
----------------------------------	-------------

Assurance envoi	Selon le poids et la destination
Droit fixe	885 XPF TTC
Droit d'assurance par 10 000 XPF de valeur déclarée (ou par fraction de 10 000 XPF supplémentaire)	60 XPF TTC
Minimum de perception sur les droits d'assurance	600 XPF TTC

TARIFS COLIS

Nouvelle-Calédonie : régime intérieur

Poids	Tarifs au 1/05/2022
Jusqu'à 500 g	1 050 XPF
De 501 à 1 000 g	1 260 XPF
De 1 001 à 2 000 g	1 470 XPF
De 2 001 à 3 000 g	1 680 XPF
De 3 001 à 5 000 g	1 890 XPF
De 5 001 à 10 000 g	2 310 XPF
De 10 001 à 20 000 g	3 150 XPF

International : régime extérieur prioritaire - Zone 1

Poids	Tarifs au 1/05/2022
Moins de 500 g	2 170 XPF
De 501 à 1 000 g	2 480 XPF
De 1 001 à 2 000 g	2 790 XPF
De 2 001 à 3 000 g	3 100 XPF
De 3 001 à 5 000 g	3 410 XPF
De 5 001 à 10 000 g	4 650 XPF
De 10 001 à 20 000 g	8 680 XPF

International : régime extérieur prioritaire - Zones 2 et 3

Poids	Tarifs au 1/05/2022
Jusqu'à 500 g	3 100 XPF
De 501 à 1 000 g	4 340 XPF
De 1 001 à 2 000 g	6 200 XPF
De 2 001 à 3 000 g	8 370 XPF
De 3 001 à 5 000 g	9 610 XPF
De 5 001 à 10 000 g	13 640 XPF
De 10 001 à 20 000 g	23 250 XPF

International : régime extérieur écoaérien : France Métropolitaine

OFFRE SUSPENDUE TEMPORAIREMENT
Nos partenaires aériens sont en incapacité temporaire d'embarquer le fret postal éco-aérien à destination de la France et de l'Europe.
L'OPT-NC vous invite à opter pour un affranchissement prioritaire ou maritime.

International : régime extérieur écomaritime : Wallis & Futuna

Poids	Tarifs au 1/05/2022
Jusqu'à 10 000 g	4 030 XPF
De 10 001 à 20 000 g	4 960 XPF

International : régime extérieur écomaritime : France Métropolitaine

Poids	Tarifs au 1/05/2022
Jusqu'à 10 000 g	4 960 XPF
De 10 001 à 20 000 g	5 890 XPF

COLIS : SERVICES EN OPTION ET INDEMNITÉS

Montant maximal de l'indemnité pour perte	1 000 XPF/ kg
---	---------------

Avis de réception (tous régimes)	240 XPF TTC
----------------------------------	-------------

Assurance envoi (Valeur Déclarée)	Selon le poids et la destination
Droits fixes	885 XPF TTC
Droit d'assurance par 10 000 XPF de valeur déclarée (ou par fraction de 10 000 XPF supplémentaire)	60 XPF TTC
Minimum de perception sur les droits d'assurance	600 XPF TTC

TARIFS DU SERVICE DE DÉDOUANEMENT DES MARCHANDISES

Valeur marchande*	Au 01/01/2022	
	De Particulier à Particulier (en cadeau)**	Envoi commercial
De 0 à 3 000 XPF	0 XPF	
De 3 001 à 30 000 XPF	0 XPF	1 150 XPF
De 30 001 à 100 000 XPF	1 900 XPF	

* coût marchandise + assurance + fret

** envoi présentant un caractère occasionnel et portant exclusivement sur des marchandises réservées à l'usage personnel ou familial des destinataires.